



Ma petite fille est dans une famille d'accueil

Par **Batistine**, le **16/09/2019** à **12:18**

Maitre,

notre petite fille qui a 16 ans a été placée dans une famille d'accueil

Son papa qui était notre fils est décédé tragiquement le 3 juin en 2008,

Nous avons été séparé avec notre petite fille pendant 10 ans suite au remariage de sa mère

Nous avons fait un signalement au 119 le 10 juillet 2019

Notre petite fille a été placé sous l'instruction du juge des enfants dans une famille d'accueil.

Elle a un référent qui s'occupe d'elle.

Nous avons été auditionné par la Gendarmerie du lieu où vivait notre petite fille, cette audition a été envoyée au procureur de la République.

Sur cette audition nous avons demandé un droit de visite de notre petite fille, car avant le décès de son papa elle était très proche de nous.

Que peut on espérer de cette audition et du référent qui s'occupe de notre petite fille

peut on lui demander des nouvelles de notre petite fille .

As t'on un espoir de rencontrer de nouveau notre petite fille

Merci de votre réponse

Très cordialement

Par **jodelariege**, le **16/09/2019** à **12:31**

bonjour

votre petite fille a été placée en famille d'accueil par ordonnance du juge des enfants qui a estimé quelle était en danger au domicile de ses parents ou ne trouvait pas les conditions

optimales pour son évolution et son éducation

à quel age a t elle été placée?est ce à la suite de votre signalement ,? en quoi consistait votre signalement?

par ailleurs vous pouvez prendre contact avec le référent de votre petite fille ,lui faire part de votre demande..

soit le service du placement peut décider tout seul du droit de visite des grands parents soit vous écrivez votre demande au juge des enfants

quant à la suite nous ne pouvons rien avancer.....